

Dispositif Vigipirate niveau "Alerte Attentat"

A la suite de l'élévation par le Premier Ministre du dispositif Vigipirate au niveau "alerte-attentat" en Ile-de-France, il a été décidé de maintenir les activités de routine dans le cadre des accueils collectifs de mineurs ou des activités sportives.

En revanche, les déplacements exceptionnels de mineurs donnant lieu à des visites de lieux publics, de musées ou à des sorties de spectacles sont dès à présent suspendus en Ile-de-France.

Le cas des compétitions sportives "extérieures" sera traité en liaison avec les préfets concernés.

Ces mesures concernent également les déplacements exceptionnels de province vers la région Ile-de-France.

Une vigilance particulière sera également portée aux activités des associations, mouvements ou clubs confessionnels.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution des dispositions réglementaires qui seront prises par le gouvernement.